

# L'actualité des entreprises agricoles

Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



La lettre d'information du 8 janvier 2016

*La Fcgaa vous souhaite une bonne et heureuse année 2016*

## Infos pratiques

### Plan de soutien à l'élevage : Report de la date de dépôt des dossiers de « restructuration de l'endettement »

Un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture précise que, « **Stéphane Le Foll a décidé de reporter la date limite de dépôt des dossiers complets dans les directions départementales des territoires au 31 janvier 2016 pour les mesures de restructuration de la dette des éleveurs, afin de permettre de finaliser les dossiers déjà en cours d'expertise au sein des réseaux bancaires** ». Le plan de soutien à l'élevage annoncé par le gouvernement le 22 juillet 2015 et complété le 3 septembre dernier prévoit notamment des mesures d'allègement des charges des éleveurs. Il prévoit en particulier une mesure de restructuration de la dette des éleveurs pouvant aboutir dans certains cas à une « année blanche » totale ou partielle (qui permet aux éleveurs de ne pas avoir à rembourser les annuités des prêts éligibles pendant une période de douze mois).



### Prime d'activité : Calculer ses droits

La Msa a mis en place sur son site internet un simulateur permettant aux exploitants et aux salariés agricoles d'estimer leurs droits à la prime d'activité. A compter du 1er janvier 2016, la prime d'activité remplace la prime pour l'emploi (PPE) et le RSA activité. Dans le secteur de l'agriculture, c'est la Msa qui versera cette nouvelle prestation.

**Cette information peut aussi vous intéresser**

**[La prime d'activité remplace le RSA : Quelles sont les règles d'éligibilité](#)** (Brève du 22 décembre 2015)

### Plafond de la Sécurité sociale 2016 : 3 218 euros mensuel

Un arrêté du 17 décembre 2015 fixe le plafond mensuel de la sécurité sociale pour l'année 2016, à 3 218 euros. Le plafond de la sécurité sociale est un référentiel qui permet de déterminer la base de calcul de cotisations sociales ou de savoir si une personne est éligible ou non à une aide ou à un dispositif social. Sont concernés les rémunérations ou gains versés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

## Déclaration

### Campagne PAC 2016 : La télédéclaration pour les demandes d'aides animales est ouverte

La télédéclaration des aides bovines, ovines et caprines 2016 est ouverte sur TelePac ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)). La date limite de dépôt des demandes aux aides bovines sans pénalité de retard est fixée au 17 mai 2016 au soir en métropole. La date limite de dépôt des demandes aux aides ovines et caprines sans pénalité de retard est quant à elle fixée au 1er février 2016 au soir. Les notices explicatives de ces aides et les notices de présentation des télédéclarations sont en ligne sur Telepac.

## Environnement

### Bonnes conditions agricoles et environnementales des terres : Ce qui change en 2016

Le décret n°2015-1769 du 24 décembre 2015 modifie la consistance des « bonnes conditions agricoles et environnementales », dont le respect conditionne le versement de certaines aides européennes agricoles. Le texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016...

## Aides PAC

### Aides aux bovins allaitants : Campagne 2015

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 16 décembre 2015 expose les conditions de mise en place, ainsi que les modalités d'instruction, de contrôles administratifs et de mise en paiement des demandes déposées au titre des trois aides aux bovins allaitants pour la campagne 2015 : aide de base à la vache allaitante, aide complémentaire favorisant les troupeaux moyens de vaches allaitantes, aide complémentaire favorisant les petits troupeaux de vaches allaitantes.



### Aides Pac liées à la surface : L'administration fait le point

Une instruction technique du ministère de l'Agriculture du 28 décembre 2015 détaille les dispositions transversales aux soutiens directs liés à la surface (régime de paiement de base, paiement redistributif, paiement en faveur des jeunes agriculteurs, paiement vert, soutiens couplés végétaux) et aux mesures du développement rural liées à la surface (ICHN, mesure en faveur de l'agriculture biologique, mesures agroenvironnementales et climatiques, aide à l'agroforesterie) dans le cadre de la politique agricole commune à compter de la campagne 2015.

**Cette information peut aussi vous intéresser**

L'éligibilité du demandeur est traitée dans une [instruction technique du 29 juillet 2015](#)

## Social

### Accident du travail des salariés : Détermination des cotisations 2016

L'arrêté du 18 décembre 2015 fixe au titre de l'année 2016 les taux de cotisations dues au régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Cette information peut aussi vous intéresser

### Accidents du travail des chefs d'exploitation : Détermination des cotisations 2016 (Brève du 22 décembre 2015)

### Complémentaire santé d'entreprise : Un principe..., des exceptions...

Le décret n° 2015-1883 du 30 décembre 2015 détermine les catégories de salariés qui peuvent être dispensés, à leur initiative, de l'adhésion à la couverture collective obligatoire en matière de remboursement complémentaire des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, mise en place dans l'entreprise ou dans la branche. Cette mesure est prise en application de l'article 34 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2016...



### Mutualisation des pensions de retraite : Le décret est enfin publié...

Le décret n°2015-1872 du 30 décembre 2015 définit les conditions de mise en œuvre de la mutualisation du service des pensions de retraite ayant un faible montant pour les assurés polypensionnés. Cette mesure était prévue par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. Elle s'applique aux assurés (salariés et chefs d'exploitations agricoles) dont l'ensemble des pensions prend effet à compter du 1er janvier 2016...

## Fiscalité

### Loi de finances 2016 : Publication au JO

La loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 est publiée au Journal officiel du 30 décembre.

### Pour revenir sur les mesures adoptées

Projet de loi de finances pour 2016 : Les députés se sont prononcés pour définitivement (Brève du 18 décembre 2015)



### Loi de finances rectificative pour 2015 : Le texte est promulgué au JO

La loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 est parue au Journal officiel du 30 décembre 2015.

### Ces informations peuvent aussi vous intéresser

Projet de loi de finances rectificative pour 2015 : Adoption définitive (Brève du 18 décembre 2015)

Projet de loi de finances rectificative 2015 : Zoom sur les amendements adoptés par les députés (Brève du 11 décembre 2015)